



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 109569

Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la situation des retraités de la SEITA, qui déplorent ne pas pouvoir bénéficier des nouvelles règles d'indexation devenues la référence nationale de tous les régimes ayant subi une transformation. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement face à cet état de fait au moment où le nombre de retraités, déjà en décroissance, devrait lui aussi rapidement diminuer en vertu de la pyramide des âges et du simple vieillissement des intéressés.

Texte de la réponse

Les salariés et retraités de la société Altadis relevant du statut en extinction de la Seita bénéficient d'un régime spécial de retraite dont les paramètres correspondent à ceux du régime des pensions de la fonction publique de l'État (code des pensions civiles et militaires de retraite) tels qu'ils existaient avant les modifications instaurées par la loi portant réforme des retraites du 21 août 2003. Dès lors, les pensions des retraités d'Altadis sont revalorisées en fonction de l'évolution du point d'indice de la fonction publique comme c'était le cas pour les pensions des fonctionnaires avant la mise en oeuvre de la réforme. À l'instar de ce qui a été réalisé pour les fonctionnaires, la modification de cette indexation, en prenant par exemple comme référence l'indice des prix hors tabacs, ne peut être examinée que dans le cadre d'une évolution plus globale des paramètres du régime (allongement de la durée de cotisation pour l'obtention du taux plein, mise en place d'un mécanisme de neutralité financière pour les départs avant obtention du taux plein.). En effet, il importe, d'une part, de conserver une certaine contributivité à ce régime, équilibré par la solidarité nationale et, d'autre part, de ne pas porter atteinte au principe d'équité entre les assurés sociaux relevant de différents régimes de retraite.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109569

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11476

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13594